

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 21 décembre 2021 à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Sont présents:

Monsieur le maire, Robert Leclerc

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Claude Larocque
Éric Jodoin
Kelly Huard
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Est également présente à la séance, madame:

Sylvia Ouellette, directrice des finances agissant comme secrétaire de l'assemblée

1. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance spéciale

401-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2. Adoption de l'ordre du jour

402-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit révoqué l'ordre du jour tel que signifié et d'ajouter les items suivants:

3. Salaires 2022;
4. Réaffectations budgétaires;
5. Autorisation de paiement à la firme Shellex;
6. Autorisation de paiement à la firme EXP;
7. Entérinement de paiement à Tessier Récréo-Parc;

8. Modification de la résolution 133-04-2021 intitulée octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau;
9. Autorisation pour la signature de chèques;
10. Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
11. Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉE

3. Salaires 2022

403-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé le rapport présenté par madame Sylvia Ouellette, directrice des finances, concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2022.

ADOPTÉE

4. Réaffectations budgétaires

404-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit affecté l'excédent égouts/aqueduc de l'année 2021 à l'excédent de fonctionnement affecté *Infrastructures égouts/aqueduc* aux états financiers;

QUE soit affecté l'excédent du poste budgétaire nommé *Vidange des boues* d'un montant de 67 904,00 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté *Disposition des boues* aux états financiers.

ADOPTÉE

5. Autorisation de paiement à la firme Shellex

405-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16712 de la firme datée du 27 novembre 2021 au montant de 44 110,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), selon le cas.

ADOPTÉE

6. Autorisation de paiement à la firme EXP

406-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a été mandatée, selon la résolution numéro 372-10-2018 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réfection de ponceaux et travaux de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16712 de la firme datée du 27 novembre 2021 au montant de 810,95 \$, plus les taxes applicables en lien avec des activités de surveillance bureau;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de voirie locale du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

7. Entérinement de paiement à Tessier Récréo-Parc

407-12-2021

CONSIDÉRANT LA facture numéro 32941 de l'entreprise Tessier Récréoparc datée du 19 juillet 2021 et d'un montant de 201 217,99 \$, taxes incluses où les montants suivants ont été retenus :

Items retenus	Montant (Taxes incluses)
Retenue contractuelle de 5 %	10 060,90 \$
Vanne de dérivation	12 741,53 \$
Filtres et tuyauterie	1 500,00 \$
Montant total retenu	24 302,43 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit entériné le paiement de 14 241,53 \$ à l'entreprise Tessier Récréo Parc.

ADOPTÉE

8. Modification de la résolution 133-04-2021 intitulée *Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau*

408-12-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifié le dernier alinéa de la résolution par celui-ci:

QU'en attendant la réalisation de la campagne de soutien financier, soit approprié au financement de ce projet ce qui suit:

Excédent fonctionnement affecté jeux d'eau	64 352 \$
Excédent fonctionnement affecté budget participatif	33 400 \$

ADOPTÉE

9. Autorisation pour la signature de chèques

409-12-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à la nomination de monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préférentiellement autorisé et par le secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité à signer auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton conjointement avec le maire, monsieur Robert Leclerc ou en son absence ou incapacité d'agir par la mairesse suppléante : madame Barbara Beugger;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, madame Sylvia Ouellette, directrice des finances est autorisée à le remplacer et à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité.

ADOPTÉE

10. Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
-

410-12-2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler le poste à la direction générale à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du contrat d'embauche de monsieur Denis Meunier pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de manière intermédiaire et qu'il s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat aura une durée déterminée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour un terme de six (6) mois et d'autoriser le maire, monsieur Robert Leclerc à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche avec le directeur général par intérim.

ADOPTÉE

11. Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec
-

411-12-2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la Municipalité d'Upton et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ci-après le représentant, soit autorisé à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSécur – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de

la Municipalité une autorisation ou une procuration;

- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements de Revenu Québec détient au sujet de la taxe d'accise de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne);

QUE madame Sylvia Ouellette agisse en tant que responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que le responsable.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE

Robert Leclerc
Maire

Sylvia Ouellette
Directrice des finances

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Sylvia Ouellette directrice des finances de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

